

# Le **FSE** un véritable levier pour l'emploi et l'inclusion sociale

*avec l'Europe, la Martinique bouge pour :*



## LE FSE, un facteur d'innovation et un acteur du changement pour l'emploi de tous les citoyens

### ♦ Le FSE, un fonds pour les hommes et les ressources humaines

Le Fonds social européen est le fonds européen de soutien à l'emploi. Il participe à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale de l'Union européenne.

Son action est essentiellement de donner aux femmes et aux hommes les compétences nécessaires pour accéder ou rester dans l'emploi, changer d'activité ou créer son activité mais aussi organiser l'intervention des acteurs de l'emploi sur un territoire ou partager les savoirs pour une plus grande efficacité. Les publics ciblés par le FSE sont les plus vulnérables face à l'emploi.

Les crédits alloués par l'Europe à chaque état membre permettent une intervention au plus près des territoires pour un meilleur résultat.

**“L'objectif, renforcer les politiques d'emploi mises en œuvre dans les états membres pour en décupler l'effet.”**

## → Qui gère le FSE ?

Pour la nouvelle programmation 2014-2020, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dispose d'une nouvelle architecture de gestion des fonds structurels.

En France, 35% du FSE sont confiés aux Conseils régionaux. Leur intervention s'effectue dans le cadre de leurs compétences obligatoires : la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation.

L'Etat conserve la gestion du volet « emploi et inclusion » avec 65% de l'enveloppe FSE., dont la moitié sera répartie sur le champ de l'emploi et l'autre moitié sur le champ de l'inclusion. Un accord-cadre entre l'Etat et l'ADF précise que les conseils généraux sont chefs de file des politiques d'insertion au niveau territorial.

ENVELOPPES FINANCIERES FSE MARTINIQUE	
Programme opérationnel	Montants
<b>FSE ETAT</b>	119,7 M € dont 50% dédiés à la gestion par subvention globale à la CTM pour la mise en œuvre du FSE Inclusion de l'axe 3
<b>FEDER-FSE CTM</b>	77,12 M € dont 3,8 M € dédiés à l'initiative pour l'emploi des jeunes

**Concrètement le Fonds social européen apporte des financements aux structures qui sont les acteurs clés, forces vives du territoire, pour élaborer et mettre en œuvre les politiques nationales au travers de projets qui répondent au Programme opérationnel FSE Etat Martinique.**

## → Au quotidien, l'Europe investit au cœur de notre région dans des projets de proximité pour l'emploi et l'inclusion

Le PO FSE Etat s'articule autour de 4 axes :

**Axe 1** ★ **Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi :**

Au travers de cet axe, le FSE soutient les projets qui contribuent à la personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin, via notamment, des modalités d'intervention spécifique et approches innovantes.

Il soutiendra également les projets permettant d'améliorer l'accompagnement des jeunes, en particulier, ceux qui sont le plus exposés aux risques de chômage et de faciliter leur accès à l'emploi. Certaines actions à destination des jeunes seront à mettre en cohérence avec le programme opérationnel pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en métropole et en outre-mer.



**Axe 2** ★ **Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi :**

Pour faire face aux mutations économiques et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs les plus fragilisés, le FSE soutient le développement de l'emploi et des compétences au travers d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations, le dialogue social et territorial ainsi que toute démarche permettant la sécurisation des trajectoires.



### Axe 3



## Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté :

En accord avec le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le FSE interviendra pour renforcer l'inclusion active et pour lutter contre la précarité et le risque d'exclusion. Il contribuera notamment aux projets permettant d'améliorer la gouvernance, de coordonner l'action des acteurs de l'insertion et d'accroître la lisibilité et l'efficacité de l'offre d'insertion. L'accompagnement vers le retour à un emploi durable, facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté, sera soutenu au travers des parcours intégrés et renforcés. Ces parcours, qui impliquent une pluralité d'acteurs, intègrent toutes les étapes permettant de lever l'ensemble des freins à l'emploi (compétences, savoirs de base, sociaux, mobilité...).

Cet axe est géré par la Collectivité Territoriale de Martinique dans le cadre d'une subvention globale.

### Axe 4



## Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous :

Le FSE soutiendra les actions de prévention du décrochage scolaire ainsi que celles relatives à la coordination des acteurs sur les dispositifs de lutte contre le décrochage.

### ✦ Une culture du résultat

Donner aux citoyens les moyens de savoir qui bénéficie du FSE est un souci permanent pour la Commission européenne. À cet effet, tous les acteurs portent une attention particulière aux caractéristiques des personnes entrées dans le programme et à leur situation après le passage dans une action. Quelles sont-elles ? Ont-elles accès à l'emploi ou à une formation ? Autrement dit le programme a-t-il été efficace ? Cette culture du résultat suppose notamment un meilleur ciblage des actions et des opérateurs. Les exigences de gestion du FSE sont le gage de la bonne utilisation des deniers publics. Elles s'inscrivent dans un cercle vertueux et servent un objectif d'efficacité et de résultat pour les habitants.

### ✦ L'obligation de publicité européenne

En bénéficiant d'une aide européenne, le porteur de projet s'engage à informer le public de l'existence d'une contribution européenne à son projet.

### ✦ De nouvelles modalités de mise en œuvre

Afin de réduire la charge administrative pesant sur les organismes bénéficiaires de crédits FSE, une série de mesures ont été prises afin de généraliser les systèmes de coûts forfaitaires et de systématiser la dématérialisation à l'ensemble des démarches liées à la gestion de ce fonds. Des principes horizontaux devront être respectés dans la conduite des projets et du programme afin de contribuer aux objectifs de la stratégie UE 2020. La sélection des opérations par l'autorité de gestion sera guidée par des principes directeurs dont l'objectif est la sélection optimale d'opérations les plus en phase avec les buts recherchés.

### ✦ Mesurer la performance et les progrès accomplis

La période de programmation 2014-2020 est marquée par un changement important dans le processus de l'évaluation de la mise en œuvre. La Commission insiste en effet sur la nécessité de mesurer la performance et les progrès accomplis à l'aide de l'intervention du FSE. Le programme opérationnel est construit à partir d'un cadre logique d'intervention, qui identifie les défis et besoins auxquels on doit répondre avec le FSE, et le changement attendu.

Comme tout bénéficiaire de crédits, L'Etat et la CTM doivent rendre compte de l'usage et de la bonne gestion de ces crédits au Parlement européen. Cela permet de justifier de la bonne utilisation des deniers publics et de bénéficier de la réserve de performance si les cibles du programme mis en œuvre à la Martinique sont atteints.

## ↳ Les contacts

### **DIECCTE**

Service FSE – Pôle 3 E

Centre administratif Delgrès - BP 653 - 97263 Fort-de-France Cedex

Tél. : 0596 71 15 00

Boîte institutionnelle : [972.fse@dieccte.gouv.fr](mailto:972.fse@dieccte.gouv.fr)

Cinthia COPANEL : [cinthia.copanel@dieccte.gouv.fr](mailto:cinthia.copanel@dieccte.gouv.fr)

Gisèle DUPUY : [gisele.dupuy@dieccte.gouv.fr](mailto:gisele.dupuy@dieccte.gouv.fr)

Fabrice BREDON : [fabrice.bredon@dieccte.gouv.fr](mailto:fabrice.bredon@dieccte.gouv.fr)

### **Collectivité Territoriale de Martinique**

Pôle FSE Inclusion

Immeuble Pyramide - 165-167 Route des religieuses - 97200 Fort-de-France

Tél. : 0596 59 89 00

Joëlle GROLLEAU : [JOELLE.GROLLEAU@collectivitedemartinique.mq](mailto:JOELLE.GROLLEAU@collectivitedemartinique.mq)

Frédérique TEREAU : [FREDERIQUE.TEREAU@collectivitedemartinique.mq](mailto:FREDERIQUE.TEREAU@collectivitedemartinique.mq)

LISE Guanaelle : [guanaelle.lise@collectivitedemartinique.mq](mailto:guanaelle.lise@collectivitedemartinique.mq)

LARCHER Karl : [KARL.LARCHER@collectivitedemartinique.mq](mailto:KARL.LARCHER@collectivitedemartinique.mq)

## ↳ Sites internet :



Vous souhaitez développer un projet en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale en Martinique et connaître les possibilités de cofinancement du FSE ?

Pour plus d'informations, consultez les sites :

<http://europe-martinique.com/>

<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr>

## ↳ Documents d'informations :

Programme opérationnel FSE Etat Martinique 2014-2020

Présentation synthétique du PO FSE Etat Martinique 2014-2020

